

Nancy, le mardi 28 janvier 2025

FICHE PRESSE



Allocation personnalisée d'autonomie : Le Département de Meurthe-et-Moselle précise son rôle de bouclier social auprès des personnes âgées

A l'occasion d'une conférence de presse qui s'est tenue lundi 27 janvier 2025 à l'Hôtel du Département, les élus de la majorité départementale ont fait le point sur les mesures prises par la collectivité pour gérer dans un souci de justice sociale le bouquet d'aides volontaires liées à l'obtention par les personnes âgées de l'allocation personnalisée d'autonomie et qui ont fait l'objet d'une communication partielle et partielle de la part de l'opposition départementale

Chaynesse Khirouni, Présidente, a rappelé le contexte financier qui asphyxie tous les Départements de France, et qui a amené la Meurthe-et-Moselle à ne voter que fin mars son budget et non en décembre comme il en était l'usage.

Le cocktail est explosif : augmentation des dépenses sociales suite aux mesures nationales, baisse de recettes, compensations de l'Etat insuffisantes, et toujours, une prévision de saignée budgétaire d'ampleur avec le projet de loi de finances (PLF) et le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2025, le tout dans un calendrier contraint et mouvant.

« Nous n'avons cessé de rappeler cette situation qui nous impose de faire des économies. Cela fait plusieurs mois que nous dénonçons le risque de cette asphyxie budgétaire pour les services publics de proximité », martèle la Présidente, Chaynesse Khirouni

L'ensemble des politiques publiques sont concernées par l'effort budgétaire imposé par les difficultés financières des Départements et par l'Etat dont l'une des traductions est une évolution des participations départementales volontaires au titre de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA). Elles concernent plus précisément deux prestations : la téléassistance et le portage des repas. Il s'agit d'aides non obligatoires pour lesquelles le Département participe de manière volontariste au financement et qui peuvent être financées différemment, notamment en recourant au crédit d'impôt.

De quoi parle-t-on concrètement ?

Au 31 décembre 2024, près 13 000 personnes bénéficiaient de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) en Meurthe-et-Moselle dont 7 185 concernant l'APA à domicile.

Ces aides évaluées en fonction de la dépendance et des ressources des personnes permettent de financer des interventions humaines à leur domicile (toilette, habillage, repas, courses, ménage, linge, temps de répit pour leurs aidants etc.) ainsi que l'achat de protections contre l'incontinence, ou encore plus ponctuellement des séjours temporaires en Ehpad.

Un plan d'aide APA domicile moyen en 2023 s'élève à 578 € / mois.

Le 14 décembre 2024, les services du Département ont informé près de 3 000 bénéficiaires éventuellement impactés.

Un travail s'est engagé parallèlement avec les partenaires du Département, et notamment les services d'aide à domicile de Meurthe-et-Moselle, pour renforcer l'identification des personnes en difficultés, l'idée étant de trouver avec elles des solutions devant leur permettre de maintenir leur téléassistance ou leur portage de repas.

L'objectif a toujours été qu'aucun bénéficiaire de l'APA ne soit contraint de renoncer à sa téléalarme ou à son portage de repas pour des raisons financières.

Il a ainsi été décidé :

- L'application d'un critère de ressource, excluant de la mesure les personnes les plus vulnérables
- La systématisation d'un contact individuel de tous les autres bénéficiaires pour s'assurer qu'elles ne renoncent pas à ces deux services, en recourant aux droits et en mobilisant tous les financements autres.

Face aux contraintes budgétaires, la feuille de route départementale vise à **préserver l'essentiel**, c'est-à-dire :

- les aides humaines ;
- le soutien indéfectible du Département aux services d'aide à domicile et aux aidants familiaux
- la sécurité et la protection des personnes âgées, en particulier les plus fragiles.

C'est bien un bouclier social que le Département réussit à mettre en place pour protéger nos aînés face à la saignée budgétaire imposée par l'Etat. Le combat continue en parallèle pour exiger une véritable loi grand âge qui garantira la place des aînés dans la société et les financements nécessaires, à la hauteur du défi de la transition démographique. Rappelons qu'à horizon 2040, une personne sur trois en France sera âgée de plus de 75 ans.

A noter

Les dépenses APA de la Meurthe-et-Moselle restent supérieures à la moyenne nationale : elles étaient fin 2022 de 119 € par habitant contre une moyenne nationale de la strate démographique à 98 € (source DRESS).

Concrètement, cela signifie que les plans d'aide sont plus conséquents en termes de présence humaine auprès des bénéficiaires et illustre la solidité de l'accompagnement des personnes âgées en perte d'autonomie en Meurthe-et-Moselle.

Le grand âge en chiffre en Meurthe-et-Moselle

- Budget 2024 de la collectivité : 777 M€
- Budget autonomie = 232 M€ (+ 22 M€ en 2 ans : mesures EHPAD, SAAD, augmentation du nombre de bénéficiaires PCH)
- Budget personnes âgées = 123 M€ (dont 52 M€ pour l'APA à domicile et 37 M€ pour l'APA en établissement)

Vie domicile : 61,3 M€

Vie en hébergement : 61,6 M€

Niveau de dépenses APA : 119€/hab (en 2022)

pour une moyenne nationale de la strate démographique à 98€.

Compensation nationale de la CNSA de l'ordre de 37%, soit un reste à charge sur les finances propres du département de 55M€ en 2024.

Nombre total de bénéficiaires APA : plus de 13 000 personnes

- Bénéficiaires APA à domicile : plus de 7 000
- Bénéficiaires APA en établissement : environ de 6 000 (86,93% ont plus de 75 ans)
- Service public de proximité : 40 000 personnes accueillies ou visitées chaque année par les professionnels des services territoriaux autonomie.

L'action en direction des personnes âgées (PA) et des personnes en situation de handicap (PSH) mobilise au quotidien 90 agents de la direction de l'Autonomie, 27 des services territoriaux et 60 de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH).